

option droit des NTIC?

Par **chloé**, le **06/12/2005** à **20:20**

je dois choisir au 2ème semestre entre 2 options: vie politique française et droit des NTIC, sachant que je voudrais ensuite m'orienter vers un master de droit public ou de droit public des affaires. Logiquement je voulais prendre vie politique française mais je me demande si le droit des NTIC ne serait pas plus intéressant, ne serait ce que pour ma culture juridique.
merci pour vos conseils!
chloé

Par **Yann**, le **07/12/2005** à **10:36**

NTIC? Nouvelle technologies de l'information et de la communication?
Moi je suis en master 1 droit public et je l'ai pris au second semestre. Mais je ne pense pas que ce soit impératif, l'un ou l'autre ne va pas changer grand chose à mon avis vu ce que tu veux faire. C'est une affaire de goût. Pour ce qui est de la culture, il me semble que les deux se valent.

Par **Laurent**, le **07/12/2005** à **20:25**

Vie politique française c'est peut-être plus utile si tu veux tenter des concours administratif, mais franchement j'ai des doutes sur la valeur d'une telle matière... Est-ce que vous allez faire de l'histoire de la politique en France ? Présenter les grandes tendances actuelles ? ==> Pas vraiment besoin de cours pour ça je pense ./ J'ai fait de l'histoire de la pensée politique est franchement j'en retire pas grand chose, ça m'a jamais servi pour mes matière de droit public (pourtant je suis un publiciste pur)...

NTIC ça te laisse un peu de matière de privé et puis je trouve ça plus intéressant et plus "juridique".

En gros faut voir si tu veux développer ta culture générale (politique et sous réserve de faire un peu d'histoire... quoique le cours de Constit suffit selon moi) ou juridique (NTIC)

Par **Yann**, le **07/12/2005** à **20:32**

Sans compter que NTIC c'est relativement "nouveau", et ça va tendre à se développer, voir devenir incontournable à terme. A mon avis en tout cas.

Par **chloé**, le **07/12/2005** à **21:15**

oui c'est ce que je me disais, j'ai peur que vie politique ce soit un peu du bavardage, bref pas très utile. En plus j'ai vu que dans beaucoup de masters de droit public, il y avait un option droit des NTIC, donc ça ne doit pas tout à fait être hors-sujet. En tout cas merci pour vos conseils!